

CCE du 5 et 15 décembre 2006, Un combat anéanti en quelques jours

En votant au CCE du 5 décembre, deux organisations syndicales FO et CGC ont stoppé l'ordonnance de justice du 5 octobre obtenu par trois organisations syndicales « Cfdt CGT et SUD ».

A partir du 6 décembre, la Direction pouvait reprendre la poursuite de son plan (Livre 4).

Au CCE du 15 décembre, information et consultation du livre 4 « plan de restructuration », comme le 5 décembre, deux organisations syndicales ont voté en s'abstenant pour l'une et blanc pour l'autre, la CGT a refusé de voter et la Cfdt SUD et CFTC n'ont pas de titulaires.

Le livre 4 « plan de restructuration » sera définitivement validé après la consultation des Comités d'Etablissement et des CHS-CT en régions. Ensuite, la Direction pourra dérouler la mise en place de sa nouvelle organisation dès le début de l'année 2007.

Enfin, la Direction décide d'avancer sur des mesures softs : mesures d'âge, internalisation de tâches informatiques sous traitées; et elle revient sur la fermeture de 10 sites (Besançon, Troyes, Orléans, Annecy, Aurillac, Manosque, Toulon, Valence, La Rochelle, Rodez).

Depuis plusieurs mois, Notre organisation syndicale souhaitait la finalisation des accords retraite et préretraite (CFC) accompagnés de départs volontaires avant le plan social.

la Direction s'est engagée à négocier et à finaliser tous ces accords avant la poursuite du processus « le plan social » ou l'ouverture du livre 3 « les licenciements ».

Avec toutes les avancées de ces derniers jours, notre organisation syndicale garde l'espoir de voir un plan social allégé, le nombre de licenciements s'amaigrit de jours en jours, la fermeté et le recours juridique auront permis d'obtenir le blocage et, malheureusement, ce n'est que par la force que l'on peut contrecarrer les plans d'un actionnaire, qui avait décidé de vous licencier sans discussion avant Noël.

Avant ce jour, le nombre de suppressions se chiffrait à 270, avec les dernières mesures et les départs déjà effectifs, le nombre de licenciements sera largement réduit.

Demain, nous sortirons, tous ensemble, vainqueur.

La Cfdt a toujours demandé les départs de salariés sur la base du volontariat.

Des mesures softs pour éviter les licenciements secs

Les Salaires

A partir du 1 janvier 2007, ETAM, 45 € d'augmentation générale mensuelle (30€ pour 2007 + 15€ de rattrapage pour 2006)

0,1 % d'API et 0,1 % enveloppe spécifique réservée pour les Femmes.

CADRES, 30 € d'augmentation Générale mensuelle pour les salaires plafonnés à 4000€.

1% d'API dont 0,1%, enveloppe spécifique réservée pour les Femmes

Plan de variable 2007

La philosophie du plan 2007 reste identique à celui de 2006,

un des composants tant décrits " les minorateurs ont été supprimés.

Le résultat final du vendeur tourne autour de son objectif, le seul critère direct déterminant son résultat.

quelque soit le plan de commissionnement, si l'objectif est en phase avec le potentiel économique de son secteur, et bien, nous aurons de moins en moins de vendeurs à la peine.

Retrouvez toute l'actualité sur notre site web:
<http://www.cfdtnextiraone.info>